

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil : 33
Nombre de membres en exercice : 33
Présents en séance :
Présents : 27
Représentés : 5
Absents : 1

Présents :

M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme Marie-Claude COLLET, Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Adjoint au Maire, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Véronique POISSON, Mme Khadija ID HAMOU, M. Ludovic BRUZEAU, Mme Corinne LANGLES, Mme. Julie SANS, M. Quentin GESELL, Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, M. Malet DRAME, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

Mme. Martine GESELL représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY
M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Michel ADAM
Mme. Amel SRAIDI représentée par M. André VEYSSIERE
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL
Mme. Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Frédéric NICOLAS

Absents :

M. Abdelaziz GUEMICHE

Secrétaire de séance : M. Michel ADAM

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Monsieur Michel ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Déclaration de Monsieur Michel DELPLACE sur la journée internationale des violences faites aux femmes.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

† Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2019/079 en date du 26/09/2019 :

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle – Spectacle « Noëls du monde » Samedi 14 décembre 2019

† Décision n° 2019/080 en date du 26/09/2019 :

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle – Spectacle « Le Noël de la Banquise », le Mercredi 27 novembre 2019

† Décision n° 2019/081 en date du 30/09/2019 :

Contrat de location d'une machine de mise sous plis

† Décision n° 2019/082 en date du 30/09/2019 :

Contrat de location de machine à affranchir

† Décision n° 2019/083 en date du 03/10/2019

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : « Le Horla », le samedi 12 octobre 2019, à l'Espace Victor Hugo – Médiathèque de Dugny

† Décision n° 2019/084 en date du 08/10/2019 :

Convention d'objectifs et de financement Médiation Sociale Partagée – Point numérique

† Décision n° 2019/085 en date du 10/10/2019 :

MAPA portant sur l'organisation des festivités d'hiver de la Ville de Dugny – Lot n°1 : Location d'une patinoire synthétique – Lot n°2 : Location de chalets

† Décision n° 2019/086 en date du 11/10/2019 :

Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels »

† Décision n° 2019/087 en date du 11/10/2019 :

Contrat de cession de droits de représentation de « La ferme de TILIGOLO »

† Décision n° 2019/088 en date du 1/10/2019 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association « L'arbre en couleur »

✦ **Décision n° 2019/089 en date du 11/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et le Groupe Parti Socialiste de Dugny

✦ **Décision n° 2019/090 en date du 11/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

✦ **Décision n° 2019/091 en date du 15/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

✦ **Décision n° 2019/092 en date du 15/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et une administrée

✦ **Décision n° 2019/093 en date du 15/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et une administrée

✦ **Décision n° 2019/094 en date du 16/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec la société « Delta Services Organisation »

✦ **Décision n° 2019/095 en date du 16/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec la société « Vivien Events »

✦ **Décision n° 2019/096 en date du 17/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Théâtre du Vertige »

✦ **Décision n° 2019/097 en date du 17/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association « La Forge des Baladins »

✦ **Décision n° 2019/098 en date du 18/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec l'association Ils Scenent « Bercer l'Enfant Manquant »

✦ **Décision n° 2019/099 en date du 18/10/2019 :**

Convention relative à la participation de la Croix-Rouge pour la manifestation « La course des 3 côtes » du dimanche 17 novembre 2019

✦ **Décision n° 2019/100 en date du 21/10/2019 :**

Renouvellement de la convention ECOPASS pour la mise à disposition de bouteilles de gaz médicaux

✦ **Décision n° 2019/101 en date du 21/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement médical conclue entre la ville et une administrée

✦ **Décision n° 2019/102 en date du 24/10/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement médical conclue entre la ville et une administrée

✦ **Décision n° 2019/103 en date du 25/10/2019 :**

Clôture de la régie de recettes « Produit des recettes liées aux spectacles, concerts, soirées artistiques, théâtre extérieur, organisés par le service culturel »

✦ **Décision n° 2019/14 en date du 28/10/2019 :**

Avenant n°1 au Marché n°2018/0015 – « Construction d'un CLSH – Lot n°2 : Bâtiment » portant acceptation : - d'un complément d'appareillage et d'équipements électriques – d'un ajout de 2 systèmes de contrôle d'accès

✦ **Décision n° 2019/105 en date du 28/10/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec la société « Les gens de la Terre »

✦ **Décision n° 2019/106 en date du 04/11/2019 :**

Contrat cession de droits de représentation avec la société « Sésame Spectacles »

✦ **Décision n° 2019/107 en date du 04/11/2019 :**

Contrat de prestations de vérifications périodiques des appareils à rayonnements ionisants pour le centre municipal de santé avec la société Sage Radioprotection & Services

✦ **Décision n° 2019/108 en date du 14/11/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

Maintien ou non maintien d'Adjoints au Maire dans leurs fonctions

Présentation par monsieur le Maire,

Déclaration de monsieur le Maire

Déclaration de monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY au nom des trois adjoints au Maire concernés par la présente délibération.

Déclaration de monsieur Quentin GESELL indiquant la création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal composé de lui-même, mesdames Martine GESELL et Marie-Claude COLLET et Messieurs Michel CLAVEL, Thierry PICHOT-MAUFROY et Gérald BORDES.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

15 voix POUR

3 ABSTENTIONS

14 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL
Michel CLAVEL, Marie-Claude COLLET, Thierry PICHOT-MAUFROY, Gérald BORDES, Martine GESELL, Quentin GESELL
Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID
Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle DELMARQUETTE, Malet DRAME

Soit à la majorité

Délibération n° DEL.2019.057

- **DECIDE** au regard du résultat du scrutin auquel il a été procédé à mains levées de ne pas maintenir Monsieur Michel Clavel dans ses fonctions de 5ème Adjoint au Maire.
- **DECIDE** au regard du résultat du scrutin auquel il a été procédé à mains levées de ne pas maintenir Madame Marie-Claude Collet dans ses fonctions de 6ème Adjoint au Maire.
- **DECIDE** au regard du résultat du scrutin auquel il a été procédé à mains levées de ne pas maintenir Monsieur Thierry Pichot-Maufroy dans ses fonctions de 8ème Adjoint au Maire.
- **PREND ACTE** de la vacance de trois postes d'Adjoints au Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.
- **PRECISE** que Monsieur Michel Clavel, Madame Marie-Claude Collet et Monsieur Thierry Pichot-Maufroy siégeront désormais au sein de l'assemblée délibérante en qualité de conseillers municipaux.

Fixation du nombre d'Adjoints au Maire Détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire

Présentation par monsieur le Maire,

1/ Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

15 voix POUR

17 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID
Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL
Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle DELMARQUETTE, Malet DRAME
Quentin GESELL, Michel CLAVEL, Marie-Claude COLLET,
Thierry PICHOT-MAUFROY, Gérald BORDES, Martine GESELL

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.058

- **FIXE à six le nombre de postes d'Adjoints** conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT, selon lesquelles il appartient à l'assemblée de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit neuf postes pour la Ville de Dugny qui compte 33 élus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

2/ Détermination du rang des Adjoints au Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

15 voix POUR

17 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID
Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL
Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle DELMARQUETTE, Malet DRAME
Quentin GESELL, Michel CLAVEL, Marie-Claude COLLET,
Thierry PICHOT-MAUFROY, Gérald BORDES, Martine GESELL

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.059

- **DECIDE** que les Adjoints au Maire élus respectivement au cours des séances du Conseil municipal en date du 29 mars 2014, du 19 octobre 2017, du 13 février 2018 et du 30 septembre 2019, avanceront chacun en ce qui le concerne et selon son classement initial, d'un rang ou plusieurs rangs dans l'ordre du tableau, désormais arrêté comme suit :

Tableau des Adjoints	
Ordre	Nom
1	Séverine Levé
2	Michel Adam
3	Ana Pereira
4	Ghislaine Jenner
5	Sandra Rozotte
6	Julie Sans

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Modification du tableau portant indemnités de fonction des élus

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

15 voix POUR

17 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Fauzy GUELLIL, Sarah BOUZID
 Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL
 Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle
 DELMARQUETTE, Malet DRAME
 Quentin GESELL, Michel CLAVEL, Marie-Claude COLLET,
 Thierry PICHOT-MAUFROY, Gérald BORDES, Martine GESELL

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.060

- **RAPPELLE** le principe de l'attribution au Maire d'une indemnité de fonction minorée au regard du taux maximal autorisé par la loi.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée au Maire correspondant à 84 % de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée aux Adjoints au Maire correspondant à 31% de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée au Conseiller Municipal délégué correspondant à 6% de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **PREND ACTE** que ces dernières indemnités s'imputeront sur le crédit global de l'ensemble des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints au Maire.
- **PRECISE** que les indemnités sont attribuées dans le respect du principe de l'enveloppe budgétaire fixée par le législateur.
- **DIT** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits aux budgets et chapitres concernés.
- **DIT** que les revalorisations du point d'indice de référence qui pourraient intervenir ultérieurement s'appliqueront automatiquement.
- **DIT** que le tableau portant indemnités des élus, tel qu'annexé à la délibération, est fixé comme suit :

Qualité	% indice Brut terminal de la Fonction Publique
Maire	84
Adjoint 1	31
Adjoint 2	31
Adjoint 3	31
Adjoint 4	31
Adjoint 5	31
Adjoint 6	31
Conseiller Municipal délégué	06

Communication du rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Présentation par monsieur Michel ADAM

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.061

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2018 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Communication du rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Présentation par monsieur Michel ADAM,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.062

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2018 et de sa communication en séance publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2018 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux

Communication du rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Présentation par monsieur Michel ADAM,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.063

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2018 du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2018 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris (SPL)
– Exercice 2018 –

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.064

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris pour l'exercice 2018 présenté par le représentant de la Ville de Dugny au sein du Conseil d'administration de la Société.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et formalités afférentes à cette délibération.

Recensement rénové de la population 2020 : Recrutement et indemnisation des agents

Présentation par monsieur le Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR
Soit à l'unanimité

Délibération n° DEL.2019.065

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer le recrutement de deux agents recenseurs pour assurer la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2019 sur la ville, pour le motif « réalisation du recensement de la population ».
- **APPROUVE** le principe de versement d'indemnités complémentaires pour les agents recenseurs de la population pour cette année 2020.

- **APPROUVE** l'octroi et **FIXE** la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

1. une prime de formations obligatoires (2 demie- journées), d'un montant de	80 €
2. une prime de tournées de reconnaissance, d'un montant de	80 €
3. une prime de collecte, d'un montant de	80 €
4. une prime de clôture, d'un montant de	150 €
5. règlement pour chaque feuille de logement	4 €
6. rémunération par bulletin de logement non enquêté	1 €
- **DIT** qu'une indemnité forfaitaire d'enquête de recensement d'un montant de 400 € est attribuée au coordonnateur communal désigné par le Maire au sein du personnel municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget 2020 de la ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs au recensement 2020 de la population de la ville de DUGNY.

Adhésion à la Charte Métropole Nature

Présentation par madame Sandra ROZOTTE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.066

- **APPROUVE** l'engagement de la collectivité de Dugny dans la charte pour une Métropole Nature.
- **S'ENGAGE** à :
 - intégrer les enjeux de nature et de biodiversité au cœur de ses politiques, ses stratégies et son activité ;
 - agir de façon concrète en faveur de la préservation du patrimoine naturel métropolitain
 - renforcer la présence de la nature et de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain
 - viser un objectif de biodiversité positive en, évitant toute action dommageable à la nature ;
 - Inscrire ses actions dans une approche de long terme en prenant en compte les modalités de gestion, d'usage et de suivi des espaces de nature ;
 - Favoriser les interactions des citoyens avec la nature ;
 - Défendre les principes de ladite charte ;
 - Entreprendre, si les compétences s'y prêtent, la démarche de labellisation « Métropole Nature ».
- **PREND ACTE** que dans le cadre de la charte pour une Métropole Nature, la Métropole du Grand Paris s'engage en retour auprès du signataire à :
 - promouvoir et valoriser les actions du signataire à travers une communication régulière et l'organisation d'évènement ;
 - assurer une évaluation et un suivi du plan d'actions remis par le signataire dans le cadre de la démarche de labellisation « Métropole Nature ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires en lien avec ce dossier.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers pour solliciter la labellisation des actions qui seront proposer dans le respect des axes de la charte pour une Métropole Nature dès 2020.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits aux chapitres et articles des budgets des exercices concernés de la Ville.

Approbation d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public d'Intervention Foncier d'Ile-de-France

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

15 voix POUR

17 voix CONTRE

Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID
 Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL
 Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle DELMARQUETTE, Malet DRAME
 Quentin GESELL, Michel CLAVEL, Marie-Claude COLLET,
 Thierry PICHOT-MAUFROY, Gérald BORDES, Martine GESELL

Soit à la majorité,

REJETTE LES DISPOSITIONS PROPOSEES ET EXPOSEES CONSISTANT A :

Délibération n° DEL.2019.067

- **APPROUVER** les termes de la convention d'intervention foncière et du protocole foncier à intervenir entre la commune de Dugny et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur les secteurs du Cœur de Ville et de la Comète selon les cartographies jointes en annexe.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'intervention foncière et le protocole foncier, annexés à la présente délibération, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **PRECISER** que la présente convention d'intervention foncière, avec son protocole foncier, est une convention tripartite qui sera également soumise à l'approbation des membres du Conseil de Territoire Paris Terres d'Envol.
- **PRECISER** que le Président du Conseil de Territoire ou son représentant devra également être autorisé à signer la convention d'intervention foncière ainsi que tous les actes et documents nécessaires à leurs exécutions.
- **DIRE** que la présente convention et le protocole foncier prennent effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2025.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adhésion au réseau des Villes « Solution d'Assistance à Mobilité Verticale » et Attribution d'une subvention à l'Association « Plus Sans Ascenseurs »

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.068

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Dugny au réseau des villes « Solution d'Assistance à mobilité Verticale ».
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement à l'Association « Plus Sans Ascenseurs » d'un montant de 8500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits aux chapitre et articles concernés.

Attribution de chèques cadeaux au bénéfice des agents de la Commune dans le cadre de l'arbre de Noël

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.069

- **AUTORISE** la commune de Dugny à attribuer des chèques cadeaux aux agents de la Ville et du CCAS dont le statut est le suivant :
 - ✦ Titulaires
 - ✦ Stagiaires
 - ✦ Contractuels (CDI)
 - ✦ Contractuels (CDD) relevant des articles 3, 3.1, 3.2, 3.3, et 3.4 de la loi du 26 janvier 1984.
- **PRECISE** que le bénéfice de ce dispositif est ouvert aux agents susmentionnés qui justifient d'une ancienneté au sein de la collectivité d'au moins 6 mois à la date du 1^{er} juillet 2019.
- **DIT** que ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de l'arbre de Noël dans les conditions suivantes :
 - ✓ Chéquier d'une valeur totale de 100 euros
- **PRECISE** que les chèques cadeaux devront être utilisés dans l'esprit « cadeau » et festif et qu'à ce titre ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'essence, le tabac, les débits de boissons ou les jeux de hasard.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget 2019 aux chapitres et articles concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Actualisation du tableau des effectifs – Création et suppression de postes

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.070

- **APPROUVE** la création des postes sur les grades suivants rémunérés sur la base de leurs grilles indiciaires respectives :
 - ✦ 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2e classe,
 - ✦ 3 postes d'adjoint technique principal de 1e classe,
 - ✦ 2 postes d'adjoint administratif principal de 1e classe,
 - ✦ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1e classe,
 - ✦ 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2e classe,

- **PRECISE** que ces emplois peuvent être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C.
- **APPROUVE** la suppression du tableau des effectifs des postes suivants :
 - **Bibliothécaire territorial**
Filière : Culturelle
Cadre d'emplois : Bibliothécaire Territorial
Grade : Bibliothécaire Territorial
Ancien effectif : Un
Nouvel effectif : Zéro

 - **Attaché Principal**
Filière : Administrative
Cadre d'emplois : Attaché Territorial
Grade : Attaché principal
Ancien effectif : Trois
Nouvel effectif : Deux

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à cet effet.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget, chapitre 012.

Contribution au Fonds de compensation des charges territoriales définitives au titre de l'année 2019

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS

Frédéric NICOLAS, Abderrahman FERCHICHI, Marcelle DELMARQUETTE, Malet DRAME

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.071

- **DIT** que le montant du FCCT obligatoire à verser par la commune de Dugny à l'Etablissement Public Territorial, Paris Terres d'Envol au titre de l'année 2019 est fixé comme suit :

Libellé	Montant
FCCT socle	666 441 €
Part compensation d'exonération de la TH	58 414 €
PIG lutte contre la précarité énergétique	39 453 €
Eaux Pluviales	46 957 €
FCCT 2019	811 265 €

- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2019 aux articles et chapitres concernés.

Autorisation budgétaire spéciale d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 de la Ville

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.072

- **PREND ACTE** que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget de la Ville ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2020, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite du tiers de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, tel que proposé et dans l'attente de l'adoption du budget primitif de la Ville 2020 :

n° Chapitre et intitulé	TOTAL BP+BS+ DM de l'année 2019	Ouverture des crédits budgétaires 2020 (25% des crédits budget 2019)
20- Immobilisations incorporelles	620 860,00 €	155 215,00 €
204- Subventions d'équipements versées	452 500,00 €	113 125,00 €
21- Immobilisations corporelles	4 104 305,00 €	1 026 076,25 €
23- Immobilisations en cours	3 544 390,00 €	886 097,50 €
Total dépenses d'équipement	8 722 055,00 €	2 180 513,75 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2020 de la Commune.

Créances éteintes – Budget principal de la ville

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.073

- **AUTORISE** l'admission de la créance éteinte présentée par le comptable public du Blanc-Mesnil au compte 6542, soit :

<u>Débiteur</u>	<u>Année</u>	<u>Personne morale ou physique</u>	<u>Montant de la créance éteinte</u>	<u>Motif</u>
Mme XXX	2008 2016 2018	Personne physique	166,41 €	Annonce au BODAAC, effacement de dette au 11/04/19
Total			166,41 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre du dossier afférent à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés au budget primitif 2019 de la Commune.

Attribution d'une subvention communale au collège JB Clément pour le financement d'un séjour scolaire

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.074

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2000€ au collège Jean Baptiste Clément, aux fins de contribuer à l'organisation du séjour à Rome, en février 2020, pour les élèves ayant pris l'option latin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière visée et à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits aux chapitres et articles du budget de l'exercice concerné.

Labellisation Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR :

32 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.075


- **PREND ACTE** de la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes à Dugny permettant d'accompagner les dugnysiens de 12 à 25 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière et à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits de dépenses et recettes sont inscrits aux chapitres et articles concernés du budget primitif 2019 de la commune.

Questions diverses

Lecture par monsieur Abderrahman FERCHICHI d'une lettre ouverte relative au Quartier de La Comète.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Dugny, le 27 novembre 2019

Le Maire

André VEYSSIERE

The image shows the official seal of the Municipality of Dugny, Seine-Saint-Denis. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE DUGNY' at the top and '(Seine-St-Denis)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. The number '04' is visible on the left and right sides of the seal. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'André VEYSSIERE' is printed below it.

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 29 novembre 2019, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.

